

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 16 décembre 2024 à 19 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-351

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 19 h 05;

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1.2 Première période de questions

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

3. ADMINISTRATION

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025

4.2 Adoption – Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

5. AVIS DE MOTION

6. RÈGLEMENTS

7. GESTION DU TERRITOIRE

8. RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Période de questions

11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Aucune question n'est posée ni acheminée.

La présentation du budget et du programme triennal d'immobilisations 2025-2025-2026 est effectuée par la trésorière.

Une question a été posée et répondue durant ladite présentation.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-352

Adoption des prévisions budgétaires 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le budget pour l'année 2025, prévoyant des dépenses au montant de 11 704 116 \$ et des revenus pour un montant équivalent portant le numéro STF-2024-53 soit adopté tel que présenté comme si au long récépissé;

QUE le document explicatif du budget 2025 soit distribué dans un journal à toutes les adresses civiques sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-353

Adoption – Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 totalisant une somme de 15 431 000 \$ portant le numéro STF-2024-54 soit adopté tel que présenté comme si au long récépissé;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit distribué dans un journal à toutes les adresses civiques sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

Période de questions

Le président de la séance a invité les personnes présentes à poser leur question.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-354

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan
APPUYÉ par madame Magalie Taillon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 19 h 43.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
